



Procès-verbal de la réunion du bureau du 28 Mai 2024

Le vingt huit mai deux mille vingt quatre à 19h45, au Stade Intercommunal du Pays de Fayence, 690 Chemin de la Garelle 83440 Fayence, s'est réuni le bureau et du Comité de direction ci-après relaté.

Sont présents : Thierry PEDRAZZOLI Président, Julien BOGIRAUD Trésorier, Jonathan DELGRANGE, David DERASSE, Florian DACBERT, Jérémy DI NOTA, membres du Comité et Cynthia BOGIRAUD, en qualité de secrétaire par intérim.

Absent excusé : 0

_____ Thierry PEDRAZZOLI, préside la séance.

_____ Cynthia BOGIRAUD, exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Il rappelle que le bureau est appelé à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

- Présentation projet Séniors
- Directeur technique
- Point éducateurs 2024/2025
- Validation projet U14 2024/2025
- Questions diverses

- Pouvoirs.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

1. Première résolution _____ Présentation projet Séniors

Mohamed Zammit présente son projet pour l'équipe séniors.

Son équipe dirigeante se compose de 2 assistants et lui-même. Il ferait appel à un préparateur physique en début de saison.

Le projet porte sur 3 saisons afin de reconstruire un groupe de joueurs impliqués, sous les couleurs du FCPF.

Le Comité directeur attend de recevoir le projet détaillé et de connaître les conditions financières avant de se positionner.

2. Seconde résolution _____ Directeur technique

Charles TRAPE NOBLE, pressenti au poste de Directeur technique, a fait parvenir ses diplômes. Ces derniers justifient son expérience et la contrepartie de 500€ mensuels pour ses déplacements.

Il serait chargé des catégories de foot à 11, et en relation avec le responsable foot réduit.

Le budget devra être retravaillé pour évaluer la faisabilité financière.

Le trésorier se charge de projeter la dépense et en réfère au Comité directeur une fois la projection faite.

Le budget prévisionnel devra être adopté en premier lieu par le Comité puis par l'Assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Troisième résolution _____ Point éducateurs U9 - U12 - U16 saison 2024/2025

Le président informe être toujours en discussion avec les deux éducateurs pressenti en U12. Les trajets pour les matchs du samedi leur posent question du fait qu'ils résident dans les alpes maritimes.

Le président tient informé le Comité au mieux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Quatrième résolution _____ Validation projet U14 2024/2025

Florian DACBERT, éducateur actuel présente son projet pour conserver les U14 la saison prochaine, comme annoncé précédemment dans ses souhaits.

Le Comité directeur entend ses arguments et débat.

Les deux projets U14 sont alors débattus.

Le Comité souhaite proposer une autre solution, qui serait de conserver Matthieu MONTAGNE, actuellement éducateur de l'équipe U14-2 et Arnaud NAUTET, assistant équipe U14-1.

POUR projet Thierry TANZI : 1

POUR projet Florian DACBERT : 1

POUR conserver Arnaud NAUTET et MATthieu MONTAGNE : 5

Cette résolution est adoptée à la majorité.

10. Questions diverses

pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures 00.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Prochaine réunion le Lundi 19 juin 2024 à 21h00.

Le président de séance

Thierry PEDRAZZOLI

Le secrétaire de séance

Cynthia BOGIRAUD